

14 avril. Ils furent vaincus et il y eut beaucoup de morts et de blessés. Les dommages causés aux immeubles des particuliers s'élèverent à plus de cinq millions. Lorsque le calme fut rétabli, une députation fut envoyée à Paris pour demander au Gouvernement une indemnité pour les pertes que la ville venait d'éprouver. Elle se composait d'Etienne Chinard, Faure-Péclet et Terme. Ils présentèrent leurs réclamations et publièrent une note à l'appui. On y lit : « Laisser peser sur quelques citoyens le fardeau des pertes essuyées pendant le cours des déplorables événements d'avril, est une pensée tellement injuste et odieuse qu'elle ne saurait se présenter à l'esprit de personne. » Le ministre Thiers, ne leur fit pas un bon accueil et n'était pas disposé à faire droit à leur demande. Ils quittèrent Paris fort mécontents et sans grand espoir de succès. Chinard en rapporta la croix d'honneur. Avant son départ il avait écrit la lettre suivante :

Paris 28 avril 1834.

*Etienne Chinard à M. Cazenove fils, adjoint à la mairie de Lyon*

« Mon cher collègue,

« La mission dont nous avons été chargés était difficile. Il était important d'arriver avant que l'émotion occasionnée par nos tristes événements ne fût calmée, trois ou quatre jours plus tard nous n'eussions rien obtenu, aujourd'hui ces difficultés semblent renaitre. Nous espérons cependant que demain, le ministère présentera un projet de loi pour nous accorder un secours de 1.500.000 francs. Tel est le chiffre auquel on paraît avoir réduit nos demandes, qui dans le principe s'élevaient à 8 à 9 millions.